

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 19 septembre 2008

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°22

ERRATUM

au tableau n° 20013/DEF/DCCAT/LOG/REG du 27 février 2008 relatif au montant du droit de tirage habillement individuel pour 2008.

Du 8 septembre 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « logistique »*
; *bureau « réglementation »*.

ERRATUM au tableau n° 20013/DEF/DCCAT/LOG/REG du 27 février 2008 relatif au montant du droit de tirage habillement individuel pour 2008.

Du 8 septembre 2008

NOR D E F T 0 8 5 1 5 5 6 Z

Texte modifié :

Tableau n° 20013/DEF/DCCAT/LOG/REG du 27 février 2008 (BOC N°29 du 1er août 2008, texte 18.).

Référence de publication : BOC N°35 du 19 septembre 2008, texte 22.

Dans l'introduction , deuxième alinéa :

Au lieu de : « Ce carnet remplace le carnet papier détenu jusqu'alors par les militaires non officiers de l'armée de terre, en l'étendant à toutes les catégories de militaires [officiers, sous-officiers, engagés de l'armée de terre (EVAT), volontaires de l'armée de terre (VDAT)], dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de renouvellement des effets du paquetage commun. » ;

Lire : « Ce carnet remplace le carnet papier détenu jusqu'alors par les militaires non officiers de l'armée de terre, en l'étendant à toutes les catégories de militaires [officiers, sous-officiers, engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT), volontaires de l'armée de terre (VDAT)], dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de renouvellement des effets du paquetage commun. »